

N° 2020-...011T.../MEA/SG/DMP

Avis de pré-qualification pour la présélection d'entreprises ou de groupements d'entreprises pour la réalisation de forages profonds (500 à 2 000 m) et de tests hydrogéologiques en vue de la reconnaissance des aquifères profonds du bassin sédimentaire de l'ouest du Burkina Faso

1. Contexte

Dans le cadre de l'exécution du Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA) sur le co-financement de la Banque Mondiale et de l'Etat Burkinabé, le Directeur des Marchés Publics, lance un avis à pré-qualification pour la réalisation de forages et de piézomètres profonds de reconnaissance,

2. Objet de la mission

L'objectif visé par ces travaux est la réalisation d'ouvrages qui permettront la caractérisation géologique et hydrogéologique des aquifères du bassin sédimentaire de l'Ouest du Burkina Faso.

Pour ce faire, il est prévu la réalisation de 30 ouvrages dont :

- Quatorze (14) forages profonds de 500 m ;
- Quatorze (14) piézomètres de 500 m ;
- Un (01) forage profond de 1 000 m ,
- Un (01) forage profond de 2 000 m.

L'étendue des travaux et prestations incluent :

- la réalisation d'ouvrages neufs.
- La réalisation de tests et d'investigations in situ (diagraphies, essais de pompages, tests sous obturateurs, etc...) pour la caractérisation géologique et hydrogéologique des différents aquifères identifiés.

La zone concernée est l'extension Sud-Est du bassin sédimentaire de Taoudéni.

3. Nature, durée des opérations, matériels et personnel requis

Les travaux seront réalisés en un (01) ou plusieurs lots et les forages exécutés deviendront des ouvrages de production ou de suivi de la ressource en eau (piézomètres).

L'entreprise ou le groupement d'entreprises aura pour mission de :

1. Réaliser des forages verticaux de 500 m à 2 000 m et des piézomètres verticaux de 500 m dans un bassin sédimentaire profond ;
2. Mettre à disposition et mettre en œuvre des appareils de capacité de foration en 12^{1/4} jusqu'à 1 000 m, en 8^{1/2} jusqu'à 2 000 m pour les forages profonds et en 4^{1/2} jusqu'à 500 m pour les piézomètres ;
3. Poser le casing adapté aux différents ouvrages ;
4. Mettre à disposition et mettre en œuvre tous les dispositifs de contrôle et d'acquisition des paramètres de forages par diagraphies instantanées en continu pendant la foration ;
5. Mettre à disposition et mettre en œuvre tous les dispositifs de diagraphie et de tests (résistivité, gamma ray, flowmètre, imagerie, température et conductivité, échantillonnage d'eau, charge, essais de pompages, tests sous simple ou double obturateur, etc...) visant à caractériser de façon individuelle et/ou de façon globale les différentes formations et déterminer leurs paramètres hydrodynamiques fondamentaux jusqu'à 2 000 m ;
6. Mettre à disposition et mettre en œuvre un dispositif adéquat pour l'équipement et la cimentation des ouvrages ;
7. Mettre à disposition et mettre en œuvre tous les dispositifs de contrôle de la cimentation et du tubage par diagraphies différées et caméra après équipement ;
8. Mettre à disposition et mettre en œuvre une capacité de pompage et d'évacuation pouvant atteindre 500 m³/h ou plus
9. En collaboration avec l'unité de gestion, l'assistance technique du Programme et le maître d'œuvre, préparer, proposer et adapter les programmes de forage et de test en fonction de l'avancement des travaux et procéder au dépouillement et à l'interprétation des données des différents tests.

L'entreprise ou groupement d'entreprises fournira l'ensemble du personnel nécessaire à l'ensemble de ces travaux, qui devront pour certains être réalisés en continu en plusieurs postes.

La durée de l'ensemble de ces travaux est de 16 mois.

4. Profil du Prestataire

L'appel à candidature est ouvert à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration et de la Banque Mondiale.

Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés devront justifier d'une expérience confirmée de réalisation de forages profonds en formations sédimentaires et avoir une pratique significative des diagraphies et des tests hydrogéologiques en forage profond. Elles doivent avoir la maîtrise de la technologie BOP et avoir une expérience des tests entre obturateurs.

Le partenariat avec des entreprises locales est vivement souhaité,

5. Évaluation du dossier de candidature

Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :

- Matériels et équipements proposés ;
- Qualifications et expérience du personnel à mettre à disposition ;
- Liste des références par candidat (entité unique ou groupements d'entités) relatives à des travaux et prestations de même nature et de complexité similaires effectués au cours des dix (10) dernières années :

Réalisation de forages profonds	Avoir réaliser au moins cinq (5) forages de plus de 500 m de profondeur et au minimum 2 forages de profondeur comprise entre 1000 à 2000 m ou plus
Réalisation de tests de façon individuelle par aquifère et sur l'ensemble des aquifères superposés	Au moins une (1) expérience (si elle n'a pas fait l'objet de références spécifiques mais fait significativement partie d'un contrat quel qu'il soit, le candidat la fera valoir par une description détaillée de la mission incluse dans le contrat avec à l'appui tous les justificatifs jugés probant par le candidat).
Interprétation des données issues des différents tests	Au moins un (1) contrat de nature et de complexité similaires.

Joindre la page de garde et de signature des contrats, les procès-verbaux de réception ou les attestations de bonne fin de travaux ; seules les attestations du maître d'ouvrage feront foi. Seuls les PV de réception définitive seront acceptés pour les ouvrages achevés depuis plus de 24 mois, Pour les contrats en langue étrangère, joindre également la traduction de ces pages en français.

6. Capacités financières

Chiffres d'affaires annuels des **cinq (5) dernières années**.

Le chiffre d'affaires moyen des cinq dernières années du candidat (entité unique) ou du seul Chef de File (en cas de Groupement ou de Consortium) doit être d'un minimum de **trente milliards (30.000.000.000) de FCFA**. Les chiffres d'affaires des autres membres du groupement restent exigibles sans seuil. Les chiffres d'affaires seront obligatoirement visés par la DGI pour les entreprises locales et **certifiés par une autorité compétente pour les entreprises étrangères et/ou un cabinet d'expertise comptable, conformément à la législation du pays d'origine du candidat**.

Pour le cas spécifique des entreprises étrangères, l'adresse complète comprenant, la boîte postale, les contacts téléphoniques, fax et e-mail de l'organe certifiant devraient être joints aux documents certifiés, sous peine de nullité. Les soumissionnaires fourniront les bilans et comptes d'exploitation certifiés ou audités.

Les candidats intéressés peuvent avoir le dossier de pré-qualification auprès de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère de l'Eau et Assainissement où il peut être consulté gratuitement ou être retiré moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de **cent mille (100.000) francs CFA** auprès du Régisseur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMEF).

Les enveloppes devront porter la mention suivante « **Pré-qualification pour la présélection d'entreprises ou de groupements d'entreprises pour la réalisation de forages profonds (500 à 2 000 m) et de tests hydrauliques en vue de la reconnaissance des aquifères profonds du socle sédimentaire de la région ouest du Burkina Faso** », Nom et adresse de l'entreprise ou groupement d'entreprises, et un avertissement « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des candidatures »,

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la personne responsable du marché ne peut être tenue pour responsable de la non réception du dossier envoyé par le soumissionnaire.

Les dossiers de pré-qualification seront présentés en un (1) original et trois (03) copies, conformément aux Données Particulières (A-12), et devront parvenir ou être remis quel que soit le mode d'expédition à l'adresse suivante Secrétariat de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère de l'Eau et Assainissement le **28 SEPT 2020 à 09 heures 00 min T.U** à l'attention de « Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement » 03 BP 7010 Ouagadougou 03 / BURKINA FASO Tél. : (+226) 25 49 99 22 / 25 49 99 00 à 09 poste 42 08.

L'ouverture des dossiers de pré-qualification sera faite immédiatement en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister.

A l'issue de cette phase de pré qualification, six (6) entreprises ou groupement d'entreprises au plus seront présélectionnés. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise ou groupement d'entreprises n'implique aucune obligation de la part de l'Administration d'inclure celui-ci dans les listes restreintes.

L'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent dossier de pré-qualification.

Le Directeur des Marchés Publics, Président de la CAM
P. Evariste ZEMBA
Chevalier de l'Ordre du Mérite